

Direction de l'Urbanisme  
CS/CS

**ARRETE N°2022/ 41 URBA AUTORISANT LES TRAVAUX AU TITRE DE L'ACCESSIBILITE  
ET DE LA SECURITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC POUR DES TRAVAUX  
D'AMENAGEMENT D'UNE SALLE DE TRAVAUX PRATIQUES, SALLE DE CLASSE ET  
SANITAIRES SIS 1 BOULEVARD DE PARIS AUX PAVILLONS-SOUS-BOIS.**

Le Maire des Pavillons-sous-Bois,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2212-2 ;

**Vu** les articles L.111-8, R.111-19-18 et R.111-19-19 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

**Vu** l'arrêté n°2021-0493 portant attributions de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité de la Seine-Saint-Denis en date du 09/09/2021 ;

**Vu** la demande d'Autorisation de Travaux référencée AT 093 057 22B0008, déposée le 16/06/2022 par LA REGION ILE DE FRANCE représentée par Mme FARRE Lorna, domicilié 2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen, pour des travaux d'aménagement d'une salle de travaux pratiques, salle de classe et sanitaires ;

**Vu** l'avis favorable de Mme le Maire en date du 29/06/2022 ;

**Vu** l'avis favorable avec prescriptions de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Ile-de-France en date du 04/08/2022 ;

### ARRETE :

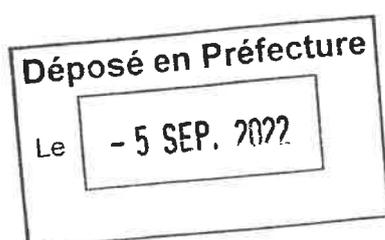
**Article 1 :** Les travaux d'aménagement d'une salle de travaux pratiques, salle de classe et sanitaires sis 1 boulevard de Paris aux Pavillons-sous-Bois sont autorisés sous réserve de réaliser les prescriptions suivantes :

- L'aménagement de la salle de travaux pratique devra comporter une place pour une PMR avec la circulation de 1,40m, idem pour les deux salles de classe.

**Article 2 :** La capacité d'accueil de l'établissement est de 87 personnes dont 7 au titre du personnel.

**Article 3 :** La présente autorisation est délivrée à LA REGION ILE DE FRANCE représentée par Mme FARRE Lorna.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera notifié à LA REGION ILE DE FRANCE représentée par Mme FARRE Lorna et transmis à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis, Monsieur le Directeur de la D.R.I.E.A.T



Fait aux PAVILLONS-SOUS-BOIS, le

31 AOUT 2022



Le Maire,

Katia COPPI